

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe / directrice générale adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 30 novembre 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 3 442 763 chemin Depairon

Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0040:

La demande de dérogation mineure 2020-0040 vise à permettre un lotissement de deux (2) lots dont les superficies sont de 2828,4 mètres carrés pour le lot projeté 6 391 358 et 2829,7 mètres carrés pour le lot projeté 6 391 359, alors que le règlement de lotissement #378 exige 3000 mètres carrés minimum.

Suite aux mesures mises en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 27 novembre 2020 à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0040.

FAIT À SAINTÉ-JULIENNE, ce lundi 9 novembre 2020.



Nathalie Girard
Secrétaire-trésorière adjointe / directrice générale adjointe